

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:

Melarte SA, Monthey
2.

Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:

CHF 1'200'000
3.

Nouvelle valeur nominale du capital-actions:

CHF 120'000
4.

Décision de réduction par:

l'assemblée générale des actionnaires
5.

Date de la décision:

21.02.2003
6.

Echéance de préavis des créances:

05.05.2003
7.

Adresse pour la déclaration des créances:

Me André-François Derivaz, notaire, avenue du Crochetan 2, CP 1406, 1870 Monthey
8.

Indication:

Les créditeurs peuvent annoncer leurs créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.
9.

Remarques:

La réduction passe par la diminution de la valeur nominale de 1'200 actions nominatives de CHF 1'000 à CHF 100 chacune. En vertu du rapport de révision spécial conformément à l'article 732 al. 2 CO, il a été constaté que les prétentions des créanciers sont entièrement couvertes malgré la réduction du capital-actions. Les créances déterminables en vertu de la comptabilité sont prises en considération sans annonce particulière.
- André-François Derivaz; Avocat au Barreau du Valais et Notaire

1870 Monthey 2
- (00887836)